



Du mieux mais encore beaucoup à faire pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique



- Dossiers -

Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2016

La deuxième édition du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, prévu par l'accord du 8 mars 2013, a été présentée au CCFP du 29 mars 2016.

L'UNSA a insisté pour que l'ensemble des mesures contenues dans l'accord, quel que soit leur niveau de mise en oeuvre, soient effectives.

Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique, a souligné, dans son intervention devant le CCFP, toute l'importance qu'elle attache à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. La présentation du rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan des actions entreprises dans le cadre de l'accord du 8 mars et d'identifier les obstacles.

La ministre a annoncé qu'elle présiderait une prochaine réunion de la formation spécialisée égalité, consacrée au suivi de l'accord.

L'UNSA Fonction publique a rappelé qu'à ses yeux, l'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle produira des effets positifs de long terme par la mise en oeuvre de l'intégralité des mesures qu'il contient.

Si on constate que les choses avancent, dans la parution des textes réglementaires ou sur les nominations dans les emplois de direction, les efforts doivent encore se concentrer sur un certain nombre de sujets : élaboration de plans d'actions, écarts de rémunération, formation professionnelle, temps et conditions de travail, information/communication et dialogue social. *(Voir la déclaration de l'UNSA Fonction publique)*

Quelques chiffres-clés (chiffres 2013 source DGAFP) :

- 62% des agents de la Fonction publique sont des femmes (44% dans le privé - 54% FPE, 61% FPT, 77% FPH).
- Ministères, filières et métiers : les ministères les plus féminisés sont l'Education Nationale (71%) et le Travail (70%), les moins féminisés la défense (22%) et l'Intérieur(28%) ; les filières les plus féminisées dans la FPT sont les filières sociale et médico-sociale (95%) et administrative (82%), les moins féminisées incendie et secours (5%), Sécurité - Police municipale (21%) et Sport (28%) ; dans la FPH 90% des agents des filières soignante et administrative sont des femmes, 35% seulement dans la filière technique.
- 64% de femmes parmi les titulaires, 67% chez les contractuels
- Moyenne d'âge 42,8 ans pour les femmes, 42,7 pour les hommes.
- Salaire net mensuel moyen : FPE 2308Euros pour les femmes et 2706Euros pour les hommes, FPT 1769Euros/1963Euros, FPH 2104Euros/2707Euros, secteur social et médico-social 1743Euros/1906Euros.
- 83% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes, 92% des agents en congé parental dans la FPE sont des femmes.

Le rapport annuel 2015 présenté au CCFP du 29 mars dans sa version projet sera prochainement disponible en ligne sur le site de la [Fonction publique](#).